

Entièrement à part ? Eléments d'analyse autour d'une sociologie des migrations antillaises en France

Avec la sortie du documentaire *L'avenir est ailleurs*¹ en 2006, un épisode peu connu de l'histoire antillaise est mis au jour : celle du Bureau pour le développement des Migrations Intéressant les Départements d'Outre-Mer. Cette société d'Etat créée en 1963 était en effet chargée d'organiser la migration vers la métropole de travailleurs susceptibles d'intégrer la fonction publique. Ces travailleurs étaient des nationaux, avaient la citoyenneté française ce qui faisait de leur migration vers la France un simple déplacement sur le territoire national. Le caractère interne de cette migration, malgré un déplacement de plusieurs milliers de kilomètres contribue à la considérer de nature différente des immigrations étrangères. La distinction soulignée par Abdelmalek Sayad entre l'étranger (statut juridique) et l'immigré (expérience sociale)² permet, dans une certaine mesure, de penser les migrations d'outre-mer et en particulier antillaises en regard de l'immigration étrangère. Ainsi, l'expérience de la migration de travail, de l'altérité, des discriminations et la coexistence avec les populations étrangères notamment en Ile-de-France ferait de l'expérience antillaise une expérience à plusieurs égards comparable à celle des immigrés étrangers. Si ce rappel est utile est empêche un « écran » du droit pour laisser la place aux expériences sociales, on ne peut nier que la possession ou non de papiers ou de la nationalité/citoyenneté informent largement les modalités de l'expérience sociale. Pour les Antillais, l'accès à la fonction publique, même dans ses métiers les moins valorisés, a permis à un nombre important de migrants de bénéficier d'emplois fixes. De plus, il nous semble important de montrer que si la position des Antillais est à plusieurs égards ambivalente, cela est lié aux modalités de déplacement de ces populations vers l'hexagone – dans le cadre d'une politique de migration organisée- et à l'encadrement de leurs actions collectives, notamment la création associative. En faisant de l'expérience des Antillais une forme d'entre-deux borné par le citoyen et l'étranger, ces

¹ Documentaire d'Antoine Léonard Maestrati (2006)

² SAYAD, Abdelmalek. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Bruxelles : De Boeck, 1991

modalités ont également largement contribué à donner forme aux actions collectives et particulièrement aux mobilisations de la dernière décennie. Il semble ainsi qu'il y ait une vraie portée heuristique à l'analyse de l'expérience antillaise en France hexagonale pour comprendre les mobilisations contemporaines qui mettent en jeu la place des enfants français d'immigrés souvent post-coloniaux.

L'ambivalence des Antillais

Une migration interne

Dès le début du XXe siècle, des canaux de migration institutionnalisés existent entre la France et des pays pourvoyeurs de main-d'œuvre³. Des accords signés avec l'Italie en 1904 et 1906, avec la Belgique en 1906, avec la Pologne en 1919 et la Tchécoslovaquie en 1920 permettaient ainsi la venue de travailleurs immigrés. Une Société Générale d'Immigration permettait également le recrutement de Polonais et d'Italiens pour travailler dans l'industrie minière dans le Nord et l'Est de la France. Le cas de la migration antillaise vers la France métropolitaine diffère cependant sensiblement de ces premiers déplacements organisés. Il s'agit tout d'abord d'une migration considérée comme interne, car officiellement, il s'agit juste d'un déplacement sur le territoire national. On peut d'ailleurs noter qu'il n'y a pas trace d'hostilité à l'encontre de cette population dans les débats parlementaires à l'opposé de la situation britannique où la migration en provenance des colonies britanniques caribéennes est perçue négativement⁴. Avec la transformation de la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane en départements français à partir de 1946, c'est l'aboutissement d'une politique d'assimilation qui établit en théorie, l'incorporation complète de ces territoires outre-mer à la Nation française. La citoyenneté française permet le déplacement des Antillais sur le territoire national sans autre entrave que la distance et leur migration est ainsi considérée comme « interne ». Tout d'abord, à partir de la départementalisation de certains territoires de l'outre-mer, des derniers sont complètement assimilés à la République française et sont ainsi

³ NOIRIEL Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil (coll. Points Histoire), 1988.

⁴ CONDON, Stéphanie ; BYRON, Margareth. *Migration in Comparative Perspective : Caribbean Communities in Britain and France*. New York-London : Routledge. 2008. 280p.

considérés comme Français à part entière. Dénoncer la migration massive des Antillais pouvait ainsi passer pour une remise en cause de ce principe républicain. De plus, comme le notent Stéphanie Condon et Margareth Byron⁵, la venue à la même période de populations venues d'Algérie française apparaît à l'époque comme un phénomène plus remarquable. Condon et Byron notent que la migration des Caribéens est rarement incluse dans les travaux académiques portant sur les travailleurs immigrés. De manière générale, la recherche ayant pour objet les migrations de travail a ignoré la migration antillaise.

L'organisation de la migration vers la métropole répond à plusieurs objectifs. En premier lieu, dans un contexte marqué par le déclin de l'économie sucrière et l'augmentation rapide de la population, une telle politique vise officiellement à réduire la pression sur le marché du travail des économies d'outre-mer. Le déplacement de populations jeunes et actives doit permettre de pallier les besoins de main-d'œuvre dans la métropole. La population d'outre-mer présente de plus l'avantage de pouvoir intégrer la fonction publique en raison de sa citoyenneté française. D'autres raisons président cependant à la mise en place de la migration organisée. En effet, le contexte économique et social difficile des îles donne lieu à des mécontentements et à la multiplication des conflits sociaux⁶. Le déplacement d'une frange de la population jeune, active des milieux populaires constitue un moyen de limiter les risques de conflits sociaux tels qu'ils ont pu se produire en Martinique et en Guadeloupe dans les années 1950. Dans un contexte mondial de marche vers la décolonisation, une telle politique permet également de limiter les risques de revendications d'indépendance.

C'est un groupe d'experts au sein du Commissariat Général au Plan qui dès 1954 envisage l'option migratoire comme solution possible aux problèmes économiques et sociaux rencontrés par les Antilles françaises. C'est en 1962 que cette proposition prend corps avec la création du BUMIDOM responsable de l'accélération de la migration à partir de 1963. La Commission en charge des DOM fixe un objectif de 6 500 départs par an des deux îles. Les migrations familiales sont préconisées afin d'éviter des déséquilibres démographiques en Martinique et en Guadeloupe. Condon et Byron notent également que la politique d'émigration a été dès le départ explicitement envisagée comme devant aboutir à des installations durables.

⁵ BYRON, M., CONDON, S. (2008) *op.cit.*

⁶ CELESTINE, Audrey. « Lutte pour l'égalité des droits aux Antilles » in *Plein Droit*, n°74, oct.2007

Jusqu'à la création du BUMIDOM, la population antillaise présente en France métropolitaine est relativement faible et majoritairement composée de fonctionnaires, d'étudiants et de militaires. On l'a vu, l'assimilation des difficultés que connaissent les économies antillaises à des problèmes d'ordre essentiellement démographiques par les pouvoirs publics est ainsi la première justification de la migration. Cette « solution » avait pour double avantage de permettre le déplacement des populations les plus susceptibles d'agitation sociale, les plus défavorisés, tout en permettant de pallier le manque de main-d'œuvre dans les métiers de la fonction publique, non accessibles aux immigrants étrangers. De 1963 à 1981, le BUMIDOM, chargé d'organiser le recrutement, l'acheminement, la formation et le placement des antillais candidats au départ vers la métropole, a ainsi organisé l'émigration vers la France métropolitaine d'environ 160 300 personnes, dont 85863 nées aux Antilles. Des conventions sont signées avec des associations et des bureaux spécifiques, en lien avec le ministère de l'Outre-Mer sont mis en place pour aider cette population à trouver emplois et logements. Leïla Wuhl montre la difficulté qu'ont les responsables du BUMIDOM à imposer cette catégorie à leurs interlocuteurs (comme par exemple les responsables d'office HLM) qui ne distinguent pas toujours les migrants de l'outre-mer de ceux en provenance de pays étrangers. L'acheminement d'Antillais vers l'hexagone se ralentit à partir du milieu des années 1970 et avec la victoire de la gauche en 1981, s'ouvre une nouvelle étape dans la gestion de la migration antillaise. Le BUMIDOM est remplacé par l'Agence Nationale des Travailleurs d'Outre-Mer (l'ANT) et les autorités prennent acte de l'installation durable des Antillais en France métropolitaine. C'est alors le paradigme de l'insertion culturelle et socio-économique, respectueuse des « spécificités culturelles » des Antillais qui prévaut comme le montrent le « Rapport Lucas » remis au secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer George Lemoine⁷.

La nationalité n'épuise pas toutes les dimensions de la citoyenneté.

Considérer la citoyenneté uniquement comme le lien légal-constitutionnel et formel entre un individu et un Etat pose problème. Pour les Antillais le fait d'accéder à la citoyenneté française et américaine n'a pas épuisé les demandes pour « plus d'égalité ». C'est que dans la notion même de citoyenneté résident tensions et contradictions. Tout

⁷ Le rapport est commandé à Michel Lucas pour trouver des solutions aux « problèmes d'insertion » des migrants antillais durablement installés en France métropolitaine.

d'abord, si la citoyenneté doit en théorie permettre l'égalité de droits, elle ne permet pas, dans la réalité, la fin des inégalités importantes entre individus appartenant à la même « communauté de citoyens ». La critique de la notion de citoyenneté peut aller plus loin comme l'illustre l'ouvrage de Marx « La question Juive »⁸. Marx y constate la double existence « terrestre et céleste » de l'homme. L'homme serait à la fois un citoyen auquel l'Etat moderne aurait offert l'émancipation politique et un acteur de la « société civile », confronté aux différences de naissance, de conditions ou d'éducation. La citoyenneté octroyée aurait alors un caractère surtout formel. Pour tenter de résoudre ce problème posé par la citoyenneté moderne, des auteurs et l'ensemble des *citizenship studies* ont tenté de présenter une vision évolutive de celle-ci qui est alors considérée comme un processus passant plusieurs étapes et permettant de s'approcher d'une situation d'égalité réelle entre des individus tous citoyens. Parmi ces travaux, ce sont les analyses de T.H. Marshall⁹ qui constituent un véritable tournant : la citoyenneté n'y est plus considérée comme dichotomique (être citoyen ou ne pas l'être). Elle ne concerne plus uniquement la relation entre les individus et le pouvoir politique au sein d'un Etat mais se décompose en trois dimensions qui se succèdent : civique, politique, sociale. Si le premier volet concerne les droits individuels fondamentaux (liberté individuelle, d'expression, de pensée, religieuse etc.) le dernier est directement lié à la question de l'égalité sociale et de l'égalité des droits (*due process*). L'ère moderne se caractériserait ainsi par une différenciation de ces trois dimensions de la citoyenneté qui se succèderait dans l'histoire nationale. Cette approche envisageant la citoyenneté comme « quête infinie d'égalité »¹⁰ revient à considérer l'histoire comme un rapprochement progressif d'une situation d'égalité des uns avec les autres.

Dans le cas antillais, les années qui suivent la loi de départementalisation voient se développer les demandes pour une citoyenneté plus complète, en raison des retards pris dans l'expansion des droits économiques et sociaux. Fred Constant s'interroge ainsi sur

⁸ MARX, Karl, *La question juive*. Paris : Aubier Montaigne, 1971, 154p.

⁹ MARSHALL, T.H. *Citizenship and Social Class*. Cambridge : Cambridge University Press, 1950, 154p.

¹⁰ THERIAULT, Joseph-Yvon. « La citoyenneté : entre normativité et factualité » in *Sociologie et Sociétés*. vol.31, n°2, 1999, p.5-13

les « limites financières de l'universalisme républicain et les discontinuités de la citoyenneté (...) »¹¹.

A l'analyse des inégalités économique ou de classe qui mettent à mal la notion de citoyenneté, ce sont ajoutées ces dernières décennies les problématiques liées au manque de « reconnaissance » de certaines catégories de la population. C'est alors la nature même de l'inégalité au sein d'une même communauté de citoyens qui est alors en jeu, entraînant des demandes et revendications d'un nouvel ordre. Ce sont, pour Nancy Fraser¹², les demandes de reconnaissance qui constituent « la forme paradigmatique de la mobilisation politique à la fin du XXe siècle »¹³. C'est à la question de la reconnaissance de l'égale dignité d'identités distinctes qu'aboutit le débat sur le multiculturalisme de Charles Taylor. Face au principe affirmé d'égalité universelle, certains groupes (minorités sexuelles, raciales ou ethniques) dénoncent ainsi l'oppression qui leur est faite par « les gens ou la société qui les entourent leur renvoient une image limitée, avilissante ou méprisable d'eux-mêmes »¹⁴. La politique de la différence se fonde ainsi en opposition à l'indifférence aux différences de la démocratie libérale. La reconnaissance de l'identité unique de l'individu ou du groupe est posée en exigence centrale avec « l'idée que c'est précisément cette distinction qui a été ignorée, passée sous silence, assimilée à une identité dominante ou majoritaire »¹⁵. Les travaux d'Axel Honneth¹⁶ interrogent quant à eux la reconnaissance dans ses dimensions singulière et sociale en analysant d'une part la consolidation de l'estime de soi, par la reconnaissance d'autrui, mais également les manquements à cette reconnaissance sous les formes de la violence, du mépris. La lutte sociale résulte pour Honneth du « non-respect d'attentes de reconnaissance profondément enracinées », se constituant dans « un processus pratique au cours duquel des expériences individuelles de mépris sont interprétées comme des expériences typiques d'un groupe tout entier, de manière à motiver la revendication collective de plus larges relations de reconnaissance. »¹⁷ En cherchant à comprendre l'articulation entre inégalités économiques et inégalités culturelles, Nancy Fraser tente de mettre en place une théorie de la justice. Elle

¹¹ CONSTANT, F. in COLAS D. (1991) *op.cit.*

¹² FRASER, Nancy. *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris : Editions La Découverte, 2005, 178p.

¹³ FRASER, N. *ibid.*

¹⁴ TAYLOR, Charles. *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris : Flammarion. 1997, p. 41.

¹⁵ *ibid.* p. 57.

¹⁶ HONNETH, Axel. *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Edition du Cerf. 2000, 232p.

¹⁷ *ibid* p. 194.

montre en effet que si pour des raisons analytiques, on peut distinguer revendications identitaires et revendications économiques, celles-ci sont, dans la pratique, fortement liées, comme nous le verrons plus en détail en évoquant les mobilisations des Antillais. Cette articulation, nécessaire pour comprendre l'enjeu de l'inégalité et de la demande de justice sociale, pose pourtant des problèmes pour les groupes qui revendiquent. La demande pour plus de redistribution relève d'une logique corrective devant aboutir à une invisibilisation du groupe une fois que l'inégalité est corrigée. Cette invisibilisation est pourtant en contradiction avec les objectifs des luttes de reconnaissance dont l'aboutissement est l'institutionnalisation du groupe formulant les demandes. Ce dilemme est particulièrement présent lorsqu'on analyse les stratégies des Antillais et on peut considérer que l'ensemble de leurs mobilisations oscille entre mise en avant de la spécificité du groupe et aspiration à une incorporation dans la communauté des citoyens, contenue dans les demandes pour une redistribution plus égalitaire.

Le dilemme redistribution/reconnaissance n'épuise cependant pas l'ensemble des tensions qui traversent la citoyenneté. Bien souvent, le discours même des acteurs trahit une prégnance de conceptions de la citoyenneté rappelant l'idée de citoyens actif. Un citoyen doit « participer » à la vie publique : par le vote, l'engagement associatif et politique. La participation, fortement liée dans les imaginaires collectifs à l'engagement, notamment associatif, devient ainsi l'une des modalités de la citoyenneté contemporaine¹⁸. Mais c'est également, par extension, avoir la possibilité d'avoir des « représentants qui nous ressemblent », c'est-à-dire, dans le cas de notre étude, de voir des Antillais accéder à des positions électives. Sans cela, la citoyenneté peut apparaître incomplète ou inachevée. Pour cet enquêté antillais, il s'agit de devenir « citoyens à part entière » par la « participation à une mobilisation ».

Considérer la citoyenneté telle qu'elle est conçue dans les sociétés démocratiques contemporaines, comme un but à atteindre, notamment par l'action collective et pas uniquement comme l'obtention d'un statut formel, permet de comprendre comment la

¹⁸ PUTNAM, Robert D. *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community*. New York : Simon and Schuster. 2000, 541p.

notion demeure centrale dans les mobilisations collectives dont les acteurs sont tous des nationaux. L'écart entre la norme de droit qui prévoit l'égalité de tous devant la loi et les inégalités sont l'une des causes de la mise en place de dispositifs d'action publique. L'existence de tels dispositifs, signe de la prise en compte des inégalités par les pouvoirs publics reflète la demande de groupes pour plus d'égalité et par effet de retour peut stimuler des demandes pour le renforcement de tels dispositifs, parfois - et c'est l'un des paradoxes que nous entendons étudier dans ce mémoire - au nom de leur spécificité.

La tension au cœur de la notion de citoyenneté nous semble être au cœur de l'ambivalence de la population antillaise. Ceux qui prétendent représenter les Antillais tentent de faire valoir la spécificité de leur situation par rapport non seulement à la population majoritaire mais également aux autres minoritaires. Dans le premier cas, il s'agit ainsi de montrer que la condition de citoyen doit s'accompagner d'une égalité de traitement et socio-économique « réelle », enjeu qui se trouve au cœur de leurs mobilisations collectives. Dans le second, c'est en tant que groupe spécifique, qui ne doit pas être confondu avec les autres minorités, que l'on se mobilise. Pour les Antillais l'insistance sur la spécificité est une manière d'affirmer que contrairement aux autres populations migrantes, eux sont citoyens de longue date, l'égalité de traitement leur serait ainsi dûe. La manière dont la notion de citoyenneté est utilisée dans le cadre des mobilisations est ainsi une illustration adéquate de la dynamique contradictoire que nous évoquons : l'invisibilisation du groupe par les demandes d'égalité et l'institutionnalisation de celui-ci lors de la mise en avant d'identités collectives. La gestion de la population par des instances locales et nationales

L'expérience antillaise et les mobilisations minoritaires en France

Le discours de la « spécificité » des Antillais comme groupe migratoire et social n'est pas seulement imposé par le haut. La spécificité et la différenciation d'avec les populations étrangères sont au cœur du travail de production d'une image sociale du groupe par les leaders des mobilisations. On peut ainsi considérer que l'ambivalence de la position de cette population par la gestion par les instances publiques et l'expérience sociale a été réinvestie dans le cadre de mobilisations touchant à la lutte contre les discriminations ou la mémoire de l'esclavage. L'émergence d'une « question Noire » dans les dernières années en France constitue à cet égard une limitation importante à la stratégie de différenciation des Antillais.

L'émergence des discriminations spécifiques aux originaires de l'Outre-Mer

Au début de l'année 2003, la compagnie aérienne Air Lib fait faillite. La disparition de l'une des trois compagnies effectuant la liaison entre la France hexagonale et les Antilles provoque une augmentation des tarifs aériens vers cette zone. A la même période, émergent plusieurs débats autour de la possible privatisation de plusieurs entreprises publiques dont Air France. Quelques semaines après la disparition d'Air Lib, un email circule sur des listes de diffusion de sites d'actualité des DOM-TOM avec instruction de transmettre cet email à un maximum de personnes concernées, c'est-à-dire, originaires de l'outre-mer. Le message électronique est une pétition pour protester contre l'augmentation abusive des tarifs aériens en direction des DOM. Cette pétition recueille environ 8000 signatures en quelques semaines et mène vers le site internet du collectif DOM, association créée en février 2003 par Patrick Karam, auteur de la pétition. Il est possible, sur le site, de devenir adhérent de l'association simplement en cliquant sur un lien et sans que soit demandé le paiement d'une cotisation. Cette première pétition est présentée comme l'œuvre d'un individu isolé et excédé par une situation décrite comme menant à l'asphyxie financière des économies d'outre-mer et des familles d'outre-mer vivant dans l'hexagone. Quelques mois plus tard, le site internet de l'association est étoffé, un premier organigramme présentant un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier est dressé, des « communiqués de presse » émis et un appel est lancé à tous ceux se sentant concernés par ces questions tarifaires. De nouvelles actions sont rapidement prévues et des réunions bimensuelles sont organisées afin de préparer des actions contre Air France principalement. Progressivement, ce sont les collectivités outre-mer et les députés qui sont interpellés ce qui contribue à donner une dimension nationale à la mobilisation. Dans les registres d'action de l'association, on observe un recours à l'expertise avec la production de rapports notamment soulignant les entorses au droit de la concurrence.

Ce recours au registre de l'expertise¹⁹ dans la communication et l'action de l'association permet notamment de pallier un nombre insuffisant de militants. Il se note également par le recrutement de membres qui, de par leur parcours scolaire ou leur expérience associative ou politique vont pouvoir amener au groupe de compétences uniques. Dans les premières

¹⁹ OFFERLE, Michel (1998), *op.cit.*

réunions du Collectif sont ainsi faits des tours de table durant lesquels Patrick Karam présente lui-même ces « valeurs ajoutées » à l'association. La présentation des membres « éminents » qui se joignent au fil des réunions à l'association prend ainsi la forme de « parcours de mérite » et Patrick Karam évoque régulièrement l'ambition de « devenir l'équivalent de SOS Racisme » pour les personnes originaires de l'Outre-Mer. Présentation d'un groupe modèle

Si l'appel à l'expertise est l'un des premiers recours de l'association, l'appel au nombre ou du moins, la volonté d'apparaître comme représentatif d'une population importante est clairement marqué. Sans que cela ne soit vérifiable, Patrick Karam évoque régulièrement la signature de la première pétition du Collectif par 8 000 personnes et l'adhésion en ligne, sur le site de l'association par « 40000 personnes ». L'une des raisons pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier ce chiffre, même pour les membres de l'association, est que l'adhésion est libre et sans cotisations. Les actions mises en place par l'association à partir de 2004 montrent également la volonté d'apparaître nombreux : envoi de courriers, signatures de pétitions en ligne, autant de formes d'actions qui tout en appelant au nombre, ne nécessitent pas un volume important de militants actifs. En ayant un nombre important de liens sur les sites internet fréquentés par les Antillais, il est possible en quelques clics de bénéficier de signature. Cet appel au nombre se poursuit lorsque le président de l'association désigne la population « réellement » touchée par la question des tarifs aériens : sont ainsi touchés non seulement les Antillais résidant en France métropolitaine mais également l'Outre-Mer. En effet, les prix des billets d'avion, trop élevés, orientent les touristes vers d'autres destinations. L'appel au nombre marque également une partie du répertoire de l'association : à plusieurs reprises, les « Ultramarins » sont appelés à écrire aux autorités interpellées (députés, sénateurs, conseillers régionaux, ministres ou membres de cabinet) pour protester contre les prix des billets d'avion. On doit remarquer également qu'une partie de la population censée être représentée se trouve en Outre-Mer ce qui permet de pallier l'une des difficultés liée à l'usage du nombre : celle d'un manque de crédibilité si l'on échoue à rassembler physiquement la population protestataire.

L'appel régulier au nombre s'accélère à partir du milieu de l'année 2004 et connaît une forme d'aboutissement avec l'organisation d'une manifestation en décembre 2004. Patrick Champagne montre d'ailleurs que la manifestation est la « pièce centrale » du dispositif de publicisation de l'opinion par les groupes protestataires. Par son biais est en effet en jeu la « bonne présentation de soi devant un public qui n'est pas celui des seuls

badauds »²⁰. Les manifestants représentent un groupe potentiel en fait plus grand, qui ne s'est pas déplacé. La manifestation est précédée de plusieurs réunions notamment du « pôle communication » de l'association afin de s'assurer une couverture médiatique suffisante pour le rassemblement. Cette manifestation de décembre 2004 est intéressante à d'autres titres. En effet, son objet, « les discriminations subies par les ultramarins », correspond, comme nous le verrons à la section suivante, à une période d'« extension » des enjeux défendus par l'association.

Dans les théories en termes de cadrage, la « *frame analysis* »²¹, ce sont les différents processus interactifs et communicatifs par lesquels les entreprises de mobilisation modifient les « cadres d'interprétations » en construisant une idéologie mobilisatrice qui sont étudiés. L'un de ces processus, l'extension des cadres, *frame extension*²², nous semble particulièrement pertinent pour étudier les étapes de construction d'enjeux et par le Collectif DOM. L'extension des cadres désigne « la volonté pour un mouvement d'étendre ses soutiens en agrégeant à ses revendications initiales d'autres thèmes qu'elle s'efforce de relier idéologiquement à ses véritables sujets de préoccupation. » L'enjeu autour de la tarification aérienne se transforme ainsi en enjeu de « lutte contre les traitements discriminatoires [à l'encontre] des communautés originaires de l'Outre-mer »²³. Cette transformation se fait au travers d'un « travail de déplacement des significations » dans lequel « le jeu sur les symboles et le vocabulaire est essentiel »²⁴. La défense du principe de continuité territoriale se faisait au nom de la citoyenneté des populations de l'outre-mer, de l'appartenance de l'outre-mer à la France et l'Union Européenne. A plusieurs reprises dans les réunions et de manière systématique lors de discours faits pendant les manifestations est rappelée une phrase qu'aurait prononcée Césaire :

Nous ne sommes pas citoyens à part entière mais des citoyens entièrement à part²⁵.

²⁰ Cité dans OFFERLE, M. (1998). *op.cit.* CHAMPAGNE, Patrick. *La manifestation* cité par Offerlé p.112

²¹ SNOW, David, ROCHFORD B., WORDEN S., et BENFORD R. « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation ». *American Sociological Review*, 1986, vol.51, n°4, p.464-481

²² SNOW, D., ROCHFORD B., WORDEN S., et BENFORD R. (1986) *op.cit.* p.51

²³ www.collectifdom.com

²⁴ FILLIEULE, Olivier, Fillieule, Olivier : *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*. Paris : L'Harmattan, 1993, 221p.

²⁵ Il n'a pas été possible de retrouver la citation exacte de Césaire.

En janvier 2004 apparaît donc le terme « discrimination » dans un communiqué de presse de l'association²⁶, étiquette sous laquelle sont désormais désignées l'ensemble des causes défendues par l'association. L'analyse de la situation des originaires d'Outre-Mer en termes de discrimination permet ainsi de développer le champ d'action du Collectif DOM qui, à partir de 2004 ne se cantonne plus aux problèmes de tarifs aériens vers l'outre-mer. Dès janvier 2004 est ainsi lancée une opération intitulée « La France est plus forte en couleurs » dont le but est clairement explicité :

Cette démarche a commencé depuis septembre auprès des partis politiques. Il est inacceptable qu'en Ile-de-France où vivent plus de 600 000 originaires d'Outre-Mer, il n'y a aucun élu au Conseil Régional. Nous remarquons que les partis politiques parlent d'ouvrir leurs listes électorales et d'établir des discriminations positives au profit des Français d'origine maghrébine... Pourtant, en pratique, les originaires d'Outre-Mer en métropole vivent au quotidien les refus de prêts bancaires, les logements déjà loués qui cinq minutes plus tôt ne trouvaient pas preneur, les difficultés à gravir la hiérarchie administrative ou politique. Français depuis plus de trois siècles, avant la Savoie et la Côte d'Azur, ils font l'objet d'une discrimination, parfois ouverte, souvent larvée dans des domaines essentiels pour une vie épanouie : discrimination à l'embauche et dans l'évolution de leur carrière professionnelle, discrimination dans l'attribution des logements, discrimination dans l'accès à la propriété, lesquelles sont la cause de difficultés sociales et psychologiques accrues. Bref, leur vie leur rappelle qu'ils sont différents et qu'à ce titre là, il leur est appliqué un traitement inégal. Les Antillais, Guyanais et Réunionnais, qui peinent à trouver leur place au sein de la société française, souffrent d'être des citoyens « invisibles », alors même que les originaires de ces départements sont présents dans tous les secteurs économiques, et notamment dans les métiers en contact avec le public.²⁷

La population des originaires d'outre-mer est clairement décrite comme subissant un traitement inégal dans les domaines professionnels, et plusieurs secteurs de la vie économique et sociale. Ce traitement inégal est renforcé par une absence de représentation de cette population dont « 600 000 » membres vivraient dans la région Ile-de-France. Parvenir à avoir des élus ultramarins doit permettre de mettre fin à leur « invisibilité » et au déni de leur citoyenneté. En visant directement les partis politiques, l'association contribue à politiser le problème : il ne s'agit plus seulement de s'adresser aux autorités politiques (gouvernement, collectivités locales, administrations) mais bien de rentrer dans le jeu des luttes partisans. Paul Bacot définit ainsi le concept de politisation : celui-ci dénote un processus par lequel des problèmes, des oppositions, des controverses jusqu'ici sans relations, sont intégrés

²⁶ Communiqué de presse du 15 janvier 2004

²⁷ Communiqué de presse du 15/01/2004

dans une représentation commune – une représentation nécessairement conflictuelle, conduisant à penser ces problèmes, oppositions et controverses dans un cadre donné »²⁸ que l'auteur nomme « cité », grâce à un clivage qui construit des camps opposés qu'il appelle « partis ». Autrement dit, la politisation correspond à une forme d'élargissement de la conflictualité, d'intégration du conflit (contre les compagnies aériennes, à propos d'une question tarifaire) à un conflit plus général (contre le « système politique », à propos des discriminations subies).

A partir du moment où la « lutte contre les discriminations subies par les ultramarins » devient le mot d'ordre de l'association, les réunions débutent régulièrement par une liste de personnes qui auraient sollicité Patrick Karam et le Collectif DOM pour les défendre dans ce qu'ils jugent être des cas de discriminations comme on le voit dans l'extrait suivant²⁹ :

...Les habitués des réunions arrivent au compte-goutte, plusieurs discussions informelles entre ceux qui se connaissent. Je remarque une femme d'une trentaine d'année que je n'ai jamais vu et qui ne semble connaître personne ici. Arrivée de Patrick Karam avec Charles D, sourires, tapes amicales dans le dos, se dirige vers la femme inconnue, lui serre les mains, elle a l'air rassurée. Début de la réunion devant une trentaine de personnes, Patrick Karam présente la jeune femme et évoque à son propos un « cas probant de discrimination » qui sera « pris en charge par le pôle juridique » de l'association. Il s'agit vraisemblablement d'un cas de discrimination à l'embauche ; n'explique pas vraiment le cas mais dirige la jeune femme vers Jean-Claude B., tous deux se retirent dans un coin de la pièce pour qu'elle lui explique l'affaire. Début de la réunion.

A plusieurs reprises au cours des années 2004 et 2005, Patrick Karam présente l'association comme investie de cas de discriminations autour desquels se concentrent les diverses actions et auxquels s'ajoutent quelques cas de violences policières contre des Antillais. Outre les actions ponctuelles de conseils juridiques donnés aux personnes se rapprochant de l'association, se développent des actions spécifiques. Est ainsi organisé en juin 2006 un « Forum pour l'emploi » dont les objectifs s'inscrivent à la fois dans la lutte contre les discriminations et la présentation des Antillais comme un groupe modèle, diplômé pour « faire pièce aux lieux communs qui prétendent le

²⁸ BACOT, Paul. « La politisation comme élargissement de la conflictualité ». 7^e CONGRES DE L'AFSP, Atelier Conflictualisation et Politisation, 2002, Lille

²⁹ Extrait du journal de terrain réunion du Collectif DOM, mars 2005

contraire »³⁰. Les parcours de mérite et la mise en lumière de trajectoires modèles est relativement commune dans le domaine de la lutte contre les discriminations. C'est précisément la tension entre d'une part les compétences avérées d'une personne ou d'un groupe et d'autre part le manque d'opportunités pour ce groupe qui doivent mettre en lumière les situations de discrimination. Ce processus classique se double dans le cas des « Ultramarins » d'une volonté de réparer le manque de « réseaux » dont ils seraient victimes et de « structurer la communauté ». Comme cela est souvent répété lors des réunions du Collectif ou à l'occasion de ce forum précis, l'action de l'association doit être tournée vers la mise en réseau et en relation, l'entraide afin, à l'instar des autres communautés jugées « mieux organisées », de participer à l'élévation économique et sociale du groupe. On peut d'ailleurs noter l'ambiguïté de cette notion d'entraide et de réseau communautaire qui peut sembler parfois mettre l'accent sur les problèmes d'organisation et les « qualités intrinsèques » du groupe plutôt que sur les institutions politiques pour expliquer les diverses discriminations. Cela peut d'ailleurs paraître contredire la désignation d'autorités ou d'acteurs précis, jugés responsables de ces discriminations ou insuffisamment garants de la lutte pour un traitement égalitaire. L'adoption d'un registre de lutte contre les discriminations pouvait, de même, laisser supposer un rapprochement vers d'autres associations agissant déjà sur ces questions et/ou représentant d'autres populations. On constate néanmoins que la stratégie de lutte contre les discriminations permet surtout de différencier les « Ultramarins » et en particulier les Antillais, des autres populations minoritaires. Les autorités sont interpellées, non pas en raison de leur absence d'action dans le domaine des discriminations mais pour l'absence de reconnaissance des discriminations spécifiques dont les Ultramarins seraient victimes. Les autres populations bénéficieraient d'un ensemble de dispositifs de lutte contre les discriminations dont seraient exclus les Ultramarins, principalement en raison de leur citoyenneté. Le cas des Maghrébins, que l'on juge privilégiés par les pouvoirs publics, est régulièrement mentionné lors des réunions. Le cas du préfet Dermouches, en poste à partir de 2004 suite à l'annonce du projet de nommer un « préfet musulman » par le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy, est également souvent évoqué dans les réunions comme marque du peu d'égard pour les Antillais. Le groupe est ainsi

³⁰ Communiqué de presse du 6/06/2006

régulièrement comparé, mis en concurrence avec d'autres populations considérées comme avantagées et privilégiées.

Deux mois après cette nomination, c'est également de discrimination contre les Antillais qu'est accusé le Parti Socialiste qui n'en compte que très peu sur ces listes électorales, alors que ceux-ci sont de « bons citoyens » et des « Français depuis quatre siècles »³¹. C'est également à travers le prisme des discriminations qu'est dénoncée l'absence de programmes « Ultramarins » ou sur l'Outre-Mer sur France 2.

On peut remarquer, outre l'appel classique à plus de « visibilité » des personnes originaires de l'outre-mer sur les chaînes de télévision, le fait que le groupe n'est pas présenté uniquement comme « citoyen » mais également comme « contribuable ».

L'audition du président de l'association en juin 2005 par le Haut Conseil à l'Intégration et Blandine Kriegel sur le thème des discriminations subies par les personnes originaires de l'outre-mer sonne ainsi comme une forme d'aboutissement et de légitimation du Collectif DOM sur ces questions. Pour l'association, cette « certification » par l'institution légitime de lutte contre les discriminations permet de consolider à la fois la portée nationale de sa mobilisation, son rôle de représentant des originaires de l'outre-mer et l'inscription de son action dans la thématique des discriminations.

La mémoire de l'esclavage

En 1998, à l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, un certain nombre de festivités sont prévues dans toute la France. Le premier ministre Jospin annonce que ces manifestations seront organisées sous le slogan « Tous nés en 1848 », année de l'abolition dans les colonies françaises. Plusieurs associations antillaises, la plupart en région parisienne, montent un collectif qui s'oppose à un tel slogan, symbole de la négation du passé esclavagiste. Une marche silencieuse est organisée à Paris le 23 mai 1998 : elle réunit 40 000 personnes mais ne bénéficie pas d'une grande couverture médiatique. Trois ans plus tard, un an après le vote de la « Loi Taubira », certains des organisateurs de la marche montent une association : Le

³¹ Communiqué de presse du 3/03/ 2004

Comité Marche du 23 mai 1998 (CM98). Cette association entend œuvrer à la préservation de la mémoire des « aïeux esclaves morts dans la souffrance ». Mais surtout, les responsables du CM98 organisent la mobilisation pour que la date officielle nationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage soit le 23 mai, date de la marche des « descendants d'esclaves », c'est-à-dire des descendants Antillais d'esclaves africains. La décision doit être prise par le Premier ministre sur proposition du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage (CPME) dont Serge Romana, président du CM98, est membre quelques temps avant de démissionner, la date du 23 mai ne faisant pas consensus. C'est donc par un travail de mobilisation et l'organisation de réunions et de commémorations que le CM98 tente d'influencer le choix d'une date tout en poursuivant un travail de « structuration de la communauté ».

La définition d'une culture commune à un groupe constitue l'une des formes d'unification du groupe permettant de rallier à la cause le plus grand nombre. L'enjeu est de taille : les associations qui semblent marquées par une action culturelle trop ancrée dans le folklorique et le « traditionnel », par la reproduction de traits culturels attribués aux sociétés de la Martinique et la Guadeloupe ne produisent pas une identité collective susceptible de rallier la population originaires des Antilles en métropole. On observe ainsi le réinvestissement d'éléments de la culture traditionnelle des Antilles, adaptés à la réalité sociale de la vie en migration. La formation (ou plutôt la « reconstruction ») d'une identité collective fait partie des missions du Comité Marche du 23 Mai 1998 qui envisage ainsi le renforcement d'une communauté en métropole. Parmi les éléments de culture commune mis en avant par l'association, on trouve la question de la langue créole. Les réunions du CM98 se tiennent souvent en créole et les responsables de l'association encouragent la pratique de la langue en famille. La valorisation de la culture ne passe cependant pas par la mise en place de cours de danse ou de cuisine comme dans la plupart des autres associations antillaises. L'activité la plus régulière de l'association est en effet la mise en place de réunions sur l'histoire des Antilles, principalement avant l'abolition de l'esclavage parfois après mais dans tous les cas, le lien est fait entre les présentations et la question de l'esclavage. La présence de plusieurs dizaines de personnes écoutant l'invité de la semaine ou d'autres membres de l'association ayant effectué des recherches donne à ces réunions des allures d'université populaire. La question de la migration dans l'hexagone est également explorée et permet d'aborder l'enjeu générationnel en

évoquant des sujets susceptibles d'intéresser les plus jeunes voire de les faire rester dans l'association.

La réunion a lieu à Saint-Denis, dans un local situé à proximité de la Basilique et du métro. Aujourd'hui, il y a une présentation suite à des recherches effectuées par les membres de l'association sur la « sortie d'esclavage ». La réunion est annoncée à 15h, la salle est presque pleine, l'ambiance est décontractée. Je remarque pourtant quelques hommes avec brassard fluo au bras. Ils sont plutôt costauds et semblent faire partie d'un service d'ordre, ce qui est étonnant au regard de l'ambiance familiale et décontractée. C. me confirme qu'il s'agit bien d'un service d'ordre assuré par des membres de l'association, parce que les propos de Serge R. « ne plaisent pas à tout le monde » et qu'il y a déjà eu des problèmes. Je n'en sais pas plus. A l'entrée, dans une salle qui jouxte la salle de conférence proprement dite, une jeune fille portant un T shirt avec le logo de l'association regarde des enfants jouer. Il semble que plusieurs personnes se rendent aux réunions avec leurs enfants. (ces réunions ont lieu le dimanche). Avant la réunion, je me balade dans la salle, je salue les personnes que je reconnais des réunions précédentes, je reconnais une ou deux personnes présentes au Collectif. La plupart des personnes ont l'air antillaises, métisses et noires, mise à part une femme blonde d'une cinquantaine d'années, seule. Je suis non loin des enfants et j'entends un homme s'adresser à l'un d'eux en créole pour qu'il retire son pull s'il veut continuer à courir partout. Je suis étonnée, j'ai rarement entendu un parent parler créole à son enfant sans que cela soit pour lui faire des remontrances. Le petit s'exécute. Le père explique alors à un autre militant qu'il fait en sorte de s'adresser le plus souvent en créole à ses enfants. « Ils entendent assez de français comme ça, à l'école, à la télévision ». Les personnes autour acquiescent. (...). La réunion débute avec près d'une heure et demi de retard sans que cela ne semble contrarier personne. (...)³²

Ces moments de réunion, de sociabilité sont courants au CM98. Ils précèdent les conférences elles-mêmes mais semblent avoir une importance égale. C'est à cette occasion que les membres se retrouvent, passent du temps ensemble, échangent. L'exemple du père parlant créole à son enfant est particulièrement révélateur, mettant le chercheur lui-même face à la question des stigmates attachés à la culture antillaise. Renverser les usages du créole pour le rendre centrale dans la pratique quotidienne contribue à renverser un stigmatisme très fort qui existait également aux Antilles. Les responsables de l'association tentent également de « réparer » tous les éléments qu'ils estiment détruits du fait de l'esclavage, la domination coloniale et la fracture raciale aux Antilles comme la structure familiale. L'association organise ainsi des réunions familiales à Noël ou pendant les vacances scolaires. Ces actions doivent participer à la « reconstruction du groupe et de la communauté ». D'emblée,

³² Notes de terrain. Réunion du CM98 en avril 2005.

l'esclavage est posé comme élément central de l'identité, la multiplicité des origines des populations des DOM et plus spécifiquement des Antilles est évacuée au profit d'une identité « nègre », « fabriquée » par l'esclavage. La construction symbolique et la mise en scène sont particulièrement importantes dans l'entreprise de mobilisation de cette association. En effet, depuis sa création, l'action la plus importante du Comité est l'organisation chaque année au mois de mai d'une commémoration de la « mémoire des aïeux » appelé la « cérémonie Lanmèkannfènèg ». Ce terme créole, forgé pour la circonstance, réunit les éléments qui symbolisent l'identité Nègre aux yeux des leaders de l'association. « Lanmè » désigne la mer traversée par les esclaves africains pour rejoindre les Antilles, « kann » désigne la canne à sucre récoltée par les esclaves, « fè » désigne les fers qui privaient les esclaves de liberté, « nèg » désigne le nègre, fabriqué par l'esclavage. Les cadres de perception à travers lesquels l'association décide de définir une identité aux domiens et aux Antillais sont à forte charge émotionnelle. Il s'agit en effet de donner à la situation de souffrance des esclaves un caractère structurant pour l'identité. Durant les cérémonies « Lanmèkannfènèg », la mise en scène est réalisée au sens propre. En effet, se succèdent sur une scène les lectures de poèmes rappelant la « souffrance des ancêtres », des témoignages de personnes ayant connu l'esclavage sont lus, des listes de noms d'esclaves retrouvés dans des archives sont égrénés. L'accent est mis sur le « calvaire des aïeux »³³ et sur le devoir de mémoire des « fils et des filles d'esclaves » qui vivent aujourd'hui en métropole. Décrite comme une cérémonie laïque célébrée pour honorer le martyr et la force des Aïeux esclaves, le caractère solennel de la cérémonie et l'instauration d'un rite (la cérémonie devient un rendez-vous annuel de l'association), vise, selon les leaders, au renforcement de la « communauté ». Celle-ci, revendiquant largement l'esclavage et la négritude comme éléments déterminants, sans prise en compte des autres éléments potentiellement constitutifs (origines européennes, amérindiennes, métissage, identité urbaine ou de banlieue parisienne, identité diasporique, appartenance de classe ...) est un exemple des frontières que les acteurs établissent dans le processus de mobilisation. L'identité *Lanmèkannfènèg* permet de donner un contenu culturel à forte charge émotionnelle pour les personnes originaires des Antilles et qui deviennent, pour l'association, des « fils et filles d'esclaves ». L'une des difficultés engendrée par cette identité tient notamment au fait qu'aucune des victimes directes n'est plus présente pour témoigner. Comme le montrent néanmoins Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu et Johanna Siméant, au cours des dernières

³³

décennies, le « traumatisme » semble s'être imposé comme forme « d'appropriation originale des traces de l'histoire et comme un mode de représentation dominant du rapport au passé ». Ainsi, l'accession au statut de victime et partant, la revendication d'un droit à faire entendre son propre récit, la participation à l'écriture de l'histoire sont devenus des formes privilégiées de reconnaissance des groupes. Devenir une « victime » implique un double processus : la définition du groupe et son « attestation ». Les victimes de l'esclavage sont pour les responsables du CM98 les originaires des Antilles descendants d'esclaves, qui deviennent alors les dépositaires de la mémoire, à l'exclusion de toute autre population. L'attestation implique, au travers de manifestations particulières, de faire advenir publiquement le groupe, de le faire exister officiellement. Cette construction d'une « victimologie » en référence au passé est marquée par l'adoption par l'adoption d'un certain répertoire d'action : la collecte de témoignages oraux et écrits, les rassemblements solennels pour « honorer la mémoire des aïeux ». Le but est ainsi de donner un contenu fort à l'identité des Antillais « descendants d'esclaves », hors de tout folklore, afin que soit reconnu leur statut de « victimes ». Ce statut fait l'objet d'une construction d'autant plus importante que qu'il est l'objectif d'une population qui n'a pas été directement victime de l'esclavage. Les conditions d'une extension de ce statut à ceux qui se définissent comme descendants d'esclaves sont fonction d'un travail de construction de cause. Enfin, ce statut de « victimes » est également construit en opposition à d'autres populations susceptibles de revendiquer une voix sur l'enjeu de la mémoire de l'esclavage : les originaires de pays africains où ont été capturés ou achetés les esclaves.

Les associations antillaises face à la « question noire »

En novembre 2005 est créée à Paris le Conseil Représentatif des Associations Noires. Près de 60 associations africaines et antillaises se réunissent ainsi afin de lutter contre les discriminations, en impliquant notamment les partis politiques et les syndicats. Les médias, qui couvrent largement l'évènement, insistent sur la création de cette fédération, à la suite des émeutes urbaines de 2005. Pourtant, la création de l'association était en préparation depuis plusieurs mois. L'association a d'abord reçu un accueil mitigé: apparemment bien reçu par les institutions politiques (l'association est créée lors d'une réunion qui se tient au Sénat, sous le

patronage de son président), elle est critiquée dans les médias et dénoncée par des associations antillaises qui dénoncent « l'irruption de la race dans la vie politique française ».

Les responsables de l'association développent un discours sur l'exclusion des Noirs de France de l'histoire nationale comme du marché du travail et critiquent fortement la notion de « communautarisme ». Ils expliquent ainsi que l'universalisme, tel qu'il est conçu et construit par les élites françaises, est surtout une manière pour celles-ci de conforter leur domination, en discréditant toute tentative d'organisation collective de la part des populations minorisées. La dichotomie universalisme/communautarisme est ainsi rejetée et jugée sans réel fondement³⁴.

Quant à l'usage du terme « Noir » pour désigner et rassembler un groupe hétérogène, les dirigeants de l'association s'en expliquent explicitement: s'il n'existe pas d'identité commune à l'ensemble des personnes désignées comme noires, la couleur de la peau reste une caractéristique commune qui entraîne un certain nombre de discriminations. Au départ l'idée est ainsi de réunir des populations sous ce dénominateur a minima. Cependant, en quelques semaines, le discours change de manière notable. Alors que des associations sont déjà largement mobilisées sur l'enjeu de mémoire de l'esclavage, le CRAN décide d'organiser lui-même un certain nombre d'évènements lors de la première commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage, le 10 mai 2006. On observe ainsi une évolution intéressante: au départ, le seul point commun des populations désignées comme noires est le fait qu'elles subissent des discriminations raciales. La littérature sur les enjeux de mémoire ont montré l'imbrication des enjeux de mémoire et d'identité et que lorsqu'il est question de mémoire collective, c'est souvent d'inquiétude à propos de l'identité nationale qu'il est question³⁵. En construisant un discours sur la question de la mémoire de l'esclavage, Patrick Lozes, président du CRAN, place cette question dans une position centrale pour les populations noires de France. De l'usage de « Noir » comme dénominateur commun a minima, on passe à la définition d'une histoire commune à tous les Noirs de France.

³⁴ Entretien avec Louis-George Tin, novembre 2007. Interview donné au site internet de l'« Observatoire du communautarisme » www.communautarisme.net, 17 mars 2006

³⁵ LAVABRE, Marie-Claire. « L'identité française est-elle en crise. ». *French politics and society*, vol.14, n°1, 1996, pp.51-60

Les premières réactions à la création du CRAN de la part des associations antillaises furent très négatives, les responsables dénonçant l' « irruption de la race » dans la vie politique française. L'intérêt du CRAN pour la question de la mémoire de l'esclavage a également soulevé des réactions très négatives de la part des associations Comité Marche du 23 mai 1998 ou le Collectif DOM qui ont pu critiquer l'absence de légitimité de la fédération sur ce sujet. Dans un communiqué de presse du Collectif DOM datant du 29 avril 2006 on peut lire :

A ce propos (la commémoration de l'abolition de l'esclavage), le CRAN a tenté d'organiser un Zouk pour commémorer l'esclavage le 10 mai et y a renoncé faute de subvention suffisante. Imagine-t-on les juifs commémorer la SHOAH et les Arméniens leur génocide en dansant et en chantant ? (Communiqué de presse 29 avril 2006)

L'irruption médiatique du CRAN présente cependant un intérêt pour notre analyse. Son usage direct de la race comme catégorie d'analyse constitue une forme de menace pour les associations antillaises. En effet, la stratégie de présentation de soi des associations oscille entre une mise en avant d'une identité ethnique ou raciale permettant de rendre le groupe spécifique et le rappel de la citoyenneté française comme marqueur identitaire principal. L'émergence d'une étiquette « Noirs » réduit fortement leurs possibilités d'usage alterné du référent ethnique et peut également menacer l'accès aux ressources destinés aux seuls « ultramarins » ou « antillais ».³⁶ Devenir « Noirs » et ne plus être « Antillais » ou « ultramarins » amalgame également le groupe aux autres populations considérées comme « noires »: notamment les personnes d'origine africaine. D'autres enjeux comme la question de l'accès à la citoyenneté, les sans-papiers, le développement des pays africains peuvent alors émerger, avec le risque de noyer les questions mises en avant par les populations antillaises. Construire une frontière entre les Antillais et les autres populations minorisées et considérées comme noires contribue à différencier le groupe. Une stratégie pour y parvenir et de recourir à la dénonciation de l'extrémisme des adversaires jugés menaçant. Ainsi, au moment de la médiatisation du groupe Tribu Ka, ouvertement et explicitement raciste et antiblanc³⁷, le Collectif DOM voit une occasion de discréditer le CRAN:

³⁶WUHL, L. (2006) *op.cit.*

³⁷ On peut noter qu'à cette période, l'un des nombreux ouvrages traitant de la nouvelle « Question Noire », (Faes, Géraldine ; Smith, Stephen : *Noirs et Français !*, Hachette, 2006, 445p.) consacre une soixantaine de pages sur près de 450 à la Tribu Ka et de son président Kemi Seba, en faisant un acteur incontournable de ladite « question Noire », ce qui apparaît assez fantaisiste.

C'est justement pour éviter tout amalgame que le président du Collectif DOM, Patrick KARAM a actionné en justice en 2005, le dit KEMI SEBA pour "diffamation publique et incitation à la haine raciale". KEMI SEBA a été convoqué par la police le 23 septembre 2005, a été interpellé à son domicile le 6 décembre 2005 pour être présenté au juge d'instruction et a comparu le 25 avril 2006 devant le Tribunal Correctionnel de Paris. Pour le Collectifdom, il n'y a pas un racisme « blanc » qu'il faudrait condamner et un racisme « noir » qui serait acceptable. Le Collectifdom combat tous les racistes.

Comme le craignait le Collectif DOM qui l'a dénoncé à plusieurs reprises, la création du CRAN, dirigé par Patrick LOZES, a dopé ces mouvements afrocentristes qui ont décelé une légitimité à vouloir créer un lobby racial, à rassembler sur la base d'un communautarisme mélanique.

Cette idéologie détermine un message subliminal de haine raciale et de confrontation Noirs/Blancs : Regroupons-nous car les Noirs ont été esclaves, les Noirs ont été colonisés, ils sont maintenant discriminés, et les responsables sont les Blancs.

Patrick LOZES se situe ainsi dans une mouvance idéologique extrémiste dont la déclinaison ultime est énoncée par la Tribu Ka qui considère les métis et les blancs comme des ennemis.

L'idéologie du CRAN et de la Tribu Ka, qui consiste à créer une société d'apartheid, Noirs d'un côté, Blancs de l'autre, est à contre-courant car jamais la France n'a été aussi métissée. Le taux de mariage mixte entre Noirs et Blancs est considérable, dix fois supérieur à celui des Etats-Unis. » (Communiqué de presse du Collectif DOM du 31 mai 2006)

En faisant de la Tribu Ka une version extrême du CRAN, il s'agit de décrédibiliser l'association de Patrick Lozès tout en se posant en contre-modèle anticomunautariste.

Conclusion

En retraçant certains aspects de l'expérience antillaise dans l'hexagone, il nous semble être possible de mettre au jour des dynamiques importantes des mobilisations ayant une dimension ethnique en France aujourd'hui. L'ambivalence de la citoyenneté antillaise permet aux leaders associatifs se présentant comme ses représentants de participer à la construction d'un « espace des mobilisations » compris comme « zone d'évaluation mutuelle » des associations mobilisées sur les thèmes des discriminations, de la mémoire de l'esclavage et du passé colonial de la France ou plus récemment de la diversité. La position que ces représentants aspirent à tenir est néanmoins celle d'un groupe modèle dont les dynamiques identitaires sont en partie fondées sur une différenciation d'avec les populations immigrées, notamment d'origine africaine.